conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA 300 Cuivre en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024

102000000453 Date de la première version publiée: 4.0 11.02.2023

08.01.2014

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : STAPA 300 Cuivre en páte

Code du produit : 072201B60

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Agents de coloration, pigments

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ECKART GmbH Société

> Guentersthal 4 91235 Hartenstein

Téléphone : +499152770

: +499152777008 Téléfax

Adresse e-mail de la msds.eckart@altana.com

personne responsable de

FDS

1.4 Numéro d'appel d'urgence

NCEC: +44 1235 239670 (Europe)

Call and response in your language is possible.

Contract no.: ECKART29003-NCEC

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion. Toxicité aiguë, Catégorie 3 H331: Toxique par inhalation.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux. Danger à court terme (aigu) pour le milieu H400: Très toxique pour les organismes

aquatique. Catégorie 1 aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ECKART

STAPA 300 Cuivre en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024

4.0 11.02.2023 102000000453 Date de la première version publiée:

08.01.2014

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H410 Très toxique pour les organismes

aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Conseils de prudence Prévention:

P261 Éviter de respirer les poussières.
P264 Se laver la peau soigneusement après

manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter un équipement de protection des

yeux/ du visage.

Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé.

Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)

2.3 Autres dangers

Solides combustibles

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS	ClassificationRÈGLE	Concentration
	NoCE	MENT (CE) No	(% w/w)
	NoIndex Numéro	1272/2008	,

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA 300 Cuivre en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024 4.0 11.02.2023 Date de la première version publiée:

08.01.2014

	d'enregistrement		
paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	Non attribuée 029-019-01-X	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Eye Irrit. 2; H319	>= 50 - <= 100
	01-2119480154-42	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,733 mg/l	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à	64742-48-9	Asp. Tox. 1; H304	>= 10 - < 20
bas point d'ébullition	918-481-9 01-2119457273-39		

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.

S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

En cas de contact avec les : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA 300 Cuivre en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024

102000000453 Date de la première version publiée: 4.0 11.02.2023

08.01.2014

Enlever les lentilles de contact. yeux

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

En cas d'ingestion Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

> Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxique par inhalation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Poudre spéciale contre les feux métalliques

appropriés

Sable sec

poudre ABC

Moyens d'extinction

Eau

inappropriés Jet d'eau à grand débit Dioxyde de carbone (CO2)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Procédure standard pour feux d'origine chimique. Information supplémentaire

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA 300 Cuivre en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024

4.0 11.02.2023 102000000453 Date de la première version publiée:

08.01.2014

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

protection de l'environnement d'eau ou le sol.

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement

étiquetés.

Ne pas rincer à l'eau.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales /

nationales (voir chapitre 13).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de particules respirables.
 Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA 300 Cuivre en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024

4.0 11.02.2023 102000000453 Date de la première version publiée:

08.01.2014

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Défense

de fumer.

Éviter la formation de poussière.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -Ne pas fumer. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Pour conserver la qualité du produit, ne pas

stocker à la chaleur ni au soleil.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire

sur les conditions de

stockage

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Précautions pour le stockage :

en commun

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement

alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions

exothermiques.

Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-

inflammables.

Humidité : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
paillettes de cuivre (enrobées d'acide	7440-50-8	VME (Fumées)	0,2 mg/m3 (Cuivre)	FR VLE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA 300 Cuivre en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024 4.0 11.02.2023 102000000453 Date de la première version publiée:

08.01.2014

aliphatique)	I			I
ap.:.aq.a.o/	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
		VME (Poussière)	1 mg/m3 (Cuivre)	FR VLE
	Information su	ipplémentaire: Valeu	irs limites indicatives	
		VLCT (VLE) (Poussière)	2 mg/m3 (Cuivre)	FR VLE
	Information su	ipplémentaire: Valeu	ırs limites indicatives	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	64742-48-9	VME (Vapeur)	1.000 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène, Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément, Une valeur d'objectif de 500 mg/m3 avait été prévue par la circulaire du 12 juillet 1993, elle devait être réexaminée en 1995 mais ne l'a pas été., Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE) (Vapeur)	1.500 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène, Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément, Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	d'exposition	la santé	
paillettes de cuivre	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets	9 mg/m3
(enrobées d'acide			systémiques	
aliphatique)				
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	137 mg/kg
		peau	systémiques	
	Travailleurs	Contact avec la	Aigu - effets	273 mg/kg
		peau	systémiques	
	Consommateu	Inhalation	Long terme - effets	1 mg/m3
	rs		locaux	
	Consommateu	Inhalation	Aigu - effets locaux	1 mg/m3
	rs			
	Consommateu	Contact avec la	Long terme - effets	137 mg/kg
	rs	peau	systémiques	
	Consommateu	Contact avec la	Aigu - effets	273 mg/kg
	rs	peau	systémiques	
	Consommateu	Ingestion	Long terme - effets	0,041 mg/kg
	rs		systémiques	
Naphta lourd	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets	1500 mg/m3
(pétrole), hydrotraité;			systémiques	
naphta hydrotraité à				
bas point d'ébullition				

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA 300 Cuivre en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024 4.0 11.02.2023 Date de la première version publiée:

08.01.2014

Travaille	eurs Contact avec	3	s 300 mg/kg
	peau	systémiques	
Conson	nmateu Ingestion	Long terme - effet	s 300 mg/kg
rs		systémiques	
Conson	nmateu Contact avec	la Long terme - effet	s 300 mg/kg
rs	peau	systémiques	
Conson	nmateu Inhalation	Long terme - effet	s 900 mg/m3
rs		systémiques	

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
paillettes de cuivre (enrobées	Eau douce	0,0078 mg/l
d'acide aliphatique)		
	Eau de mer	0,0052 mg/l
	STP	0,230 mg/l
	Sédiment d'eau douce	87 mg/kg
	Sédiment marin	676 mg/kg
	Sol	65 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

Lunettes de sécurité

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les

conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière

qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales

spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien

adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA 300 Cuivre en páte

Version 4.0

Date de révision: 11.02.2023

Numéro de la FDS: 102000000453

Date d'impression: 16.04.2024 Date de la première version publiée:

08.01.2014

d'exposition est dépassée.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Solide pâteux

Couleur : cuivre

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 180 °C

Inflammabilité : Solides combustibles

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité

inf érieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : 36 °C

Température d'auto-

inflammation

Non pertinent

Température de

Donnée non disponible

décomposition

pH : substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hvdrosolubilité : non miscible

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Pression de vapeur

: Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA 300 Cuivre en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024 4.0 11.02.2023

102000000453 Date de la première version publiée:

08.01.2014

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Répartition de la taille des

particules

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.

Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures

imbrûlés (fumée).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion. Toxique par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 557,41 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,7804 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA 300 Cuivre en páte

Version Date de révision: 4.0 11.02.2023

Numéro de la FDS: 102000000453

Date d'impression: 16.04.2024 Date de la première version publiée:

08.01.2014

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): 300 - 500 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg

Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au

Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,733 mg/l

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au

Règlement (CE) No. 1272/2008

CL50 (Rat, mâle): 0,7 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): Atmosphère de test: vapeur

Remarques: On n'a pas pu déterminer une

CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mortalité chez les rats n'a été observée pour la concentration maximum atteinte.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes

sensibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA 300 Cuivre en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024

4.0 11.02.2023 102000000453 Date de la première version publiée:

08.01.2014

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques : Irritation des yeux

Composants:

paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique):

Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Mutagénicité sur les cellules : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% germinales- Evaluation : (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1%

(Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA 300 Cuivre en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024 4.0

102000000453 Date de la première version publiée: 11.02.2023

08.01.2014

Composants:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Donnée non disponible Remarques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique):

Facteur M (Danger à court

terme (aigu) pour le milieu

aquatique)

Facteur M (Danger à long

terme (chronique) pour le

milieu aquatique)

10

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA 300 Cuivre en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024

4.0 11.02.2023 102000000453 Date de la première version publiée:

08.01.2014

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique :

supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Composants:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Information écologique

supplémentaire

: Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des

déchets

: 12 01 04 - fines et poussières de métaux non ferreux

Le code européen des

déchets

10 03 21 - autres fines et poussières (y compris fines de

broyage de crasses) contenant des substances dangereuses

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

En accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

 ADR
 : UN 3077

 IMDG
 : UN 3077

 IATA
 : UN 3077

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA 300 Cuivre en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024

4.0 11.02.2023 102000000453 Date de la première version publiée:

08.01.2014

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Poudre de cuivre)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Copper metal powder)

IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Copper metal powder)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

 ADR
 : 9

 IMDG
 : 9

 IATA
 : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en : (-)

tunnels

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

Remarques : IMDG Code segregation group 7 - Heavy metals and their

salts

IATA (Cargo)

Instructions de : 956

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d'emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

IATA (Passager)

Instructions de : 956

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d'emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA 300 Cuivre en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024

4.0 11.02.2023 102000000453 Date de la première version publiée:

08.01.2014

Étiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour : oui

l'environnement

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Pour des conditionnements simples <=5L / 5 kg, ou des

combinaisons de conditionnements avec emballage intérieur <=5L / 5 kg net par emballage intérieur SV375 ADR, 2.10.2.7

IMDG-Code, A197 IATA-DGR peut être appliqué.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises

en compte:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition (Numéro sur la liste 3)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

: Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

Non applicable

organiques persistants (refonte)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA 300 Cuivre en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024

4.0 11.02.2023 102000000453 Date de la première version publiée:

08.01.2014

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 : Toxique par inhalation.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration Eve Irrit. : Irritation oculaire

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx -Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS -Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement: OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA 300 Cuivre en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 16.04.2024 4.0 11.02.2023 Date de la première version publiée:

08.01.2014

Procédure de classification:

des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire Classification du mélange:

	•	
Acute Tox. 4	H302	Méthode de calcul
Acute Tox. 3	H331	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR